

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Envoyé en Préfecture le 29/6/21
Reçu en Préfecture le 29/6/21
Affiché le 29/6/21
DD = 056-215 601 345 - 20210625 -
1058 AU

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 29/2021 du 29 juin 2021

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE LACROIX DE SAINT HERBLAIN

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 11 du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4) portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de fournitures qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat de panneaux de signalisations permanents ou temporaires et de numéros de maisons,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de fournitures avec la société LACROIX de Saint Herblain pour l'achat de panneaux de signalisations permanents ou temporaires et de numéros de maisons pour un montant de 1 885 euros 13 HT.

Fait à Mohon le 29 juin 2021

Le Maire,

Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance